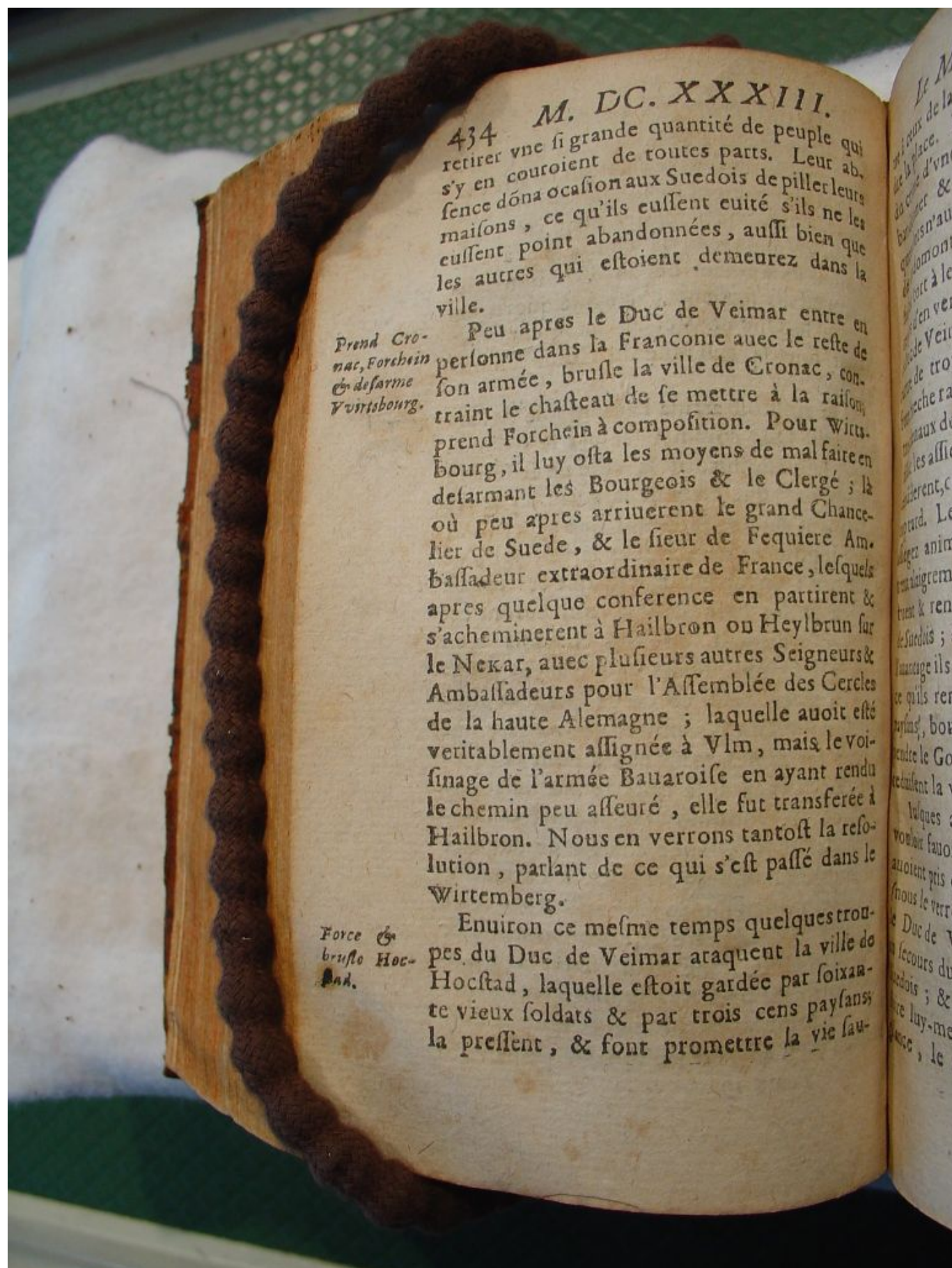


1633_1021.jpg



1633_0434.jpg



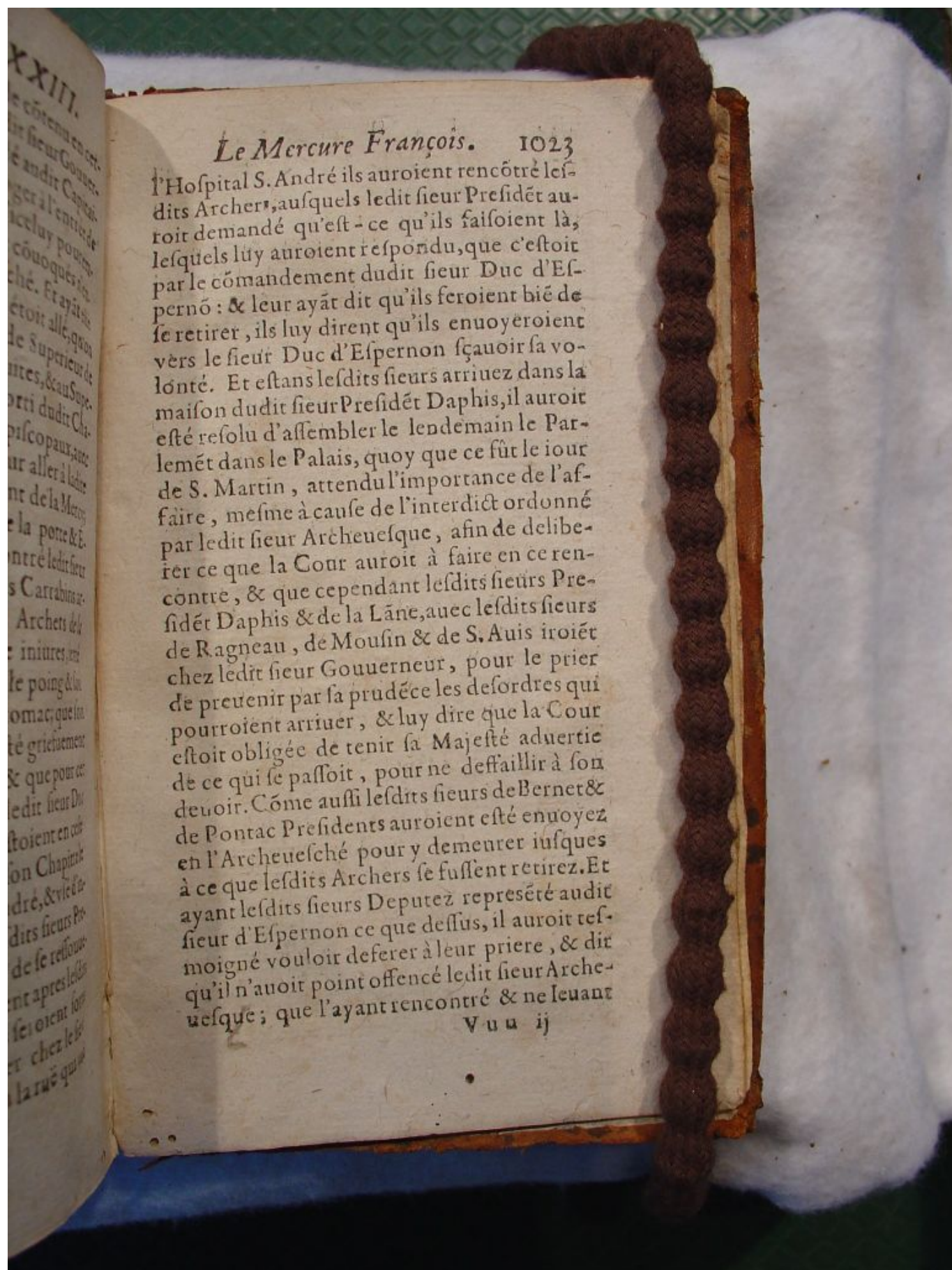
1633_1022.jpg



1633_0435.jpg



1633_1023.jpg



1633_0436.jpg



M. DC. XXXIII.

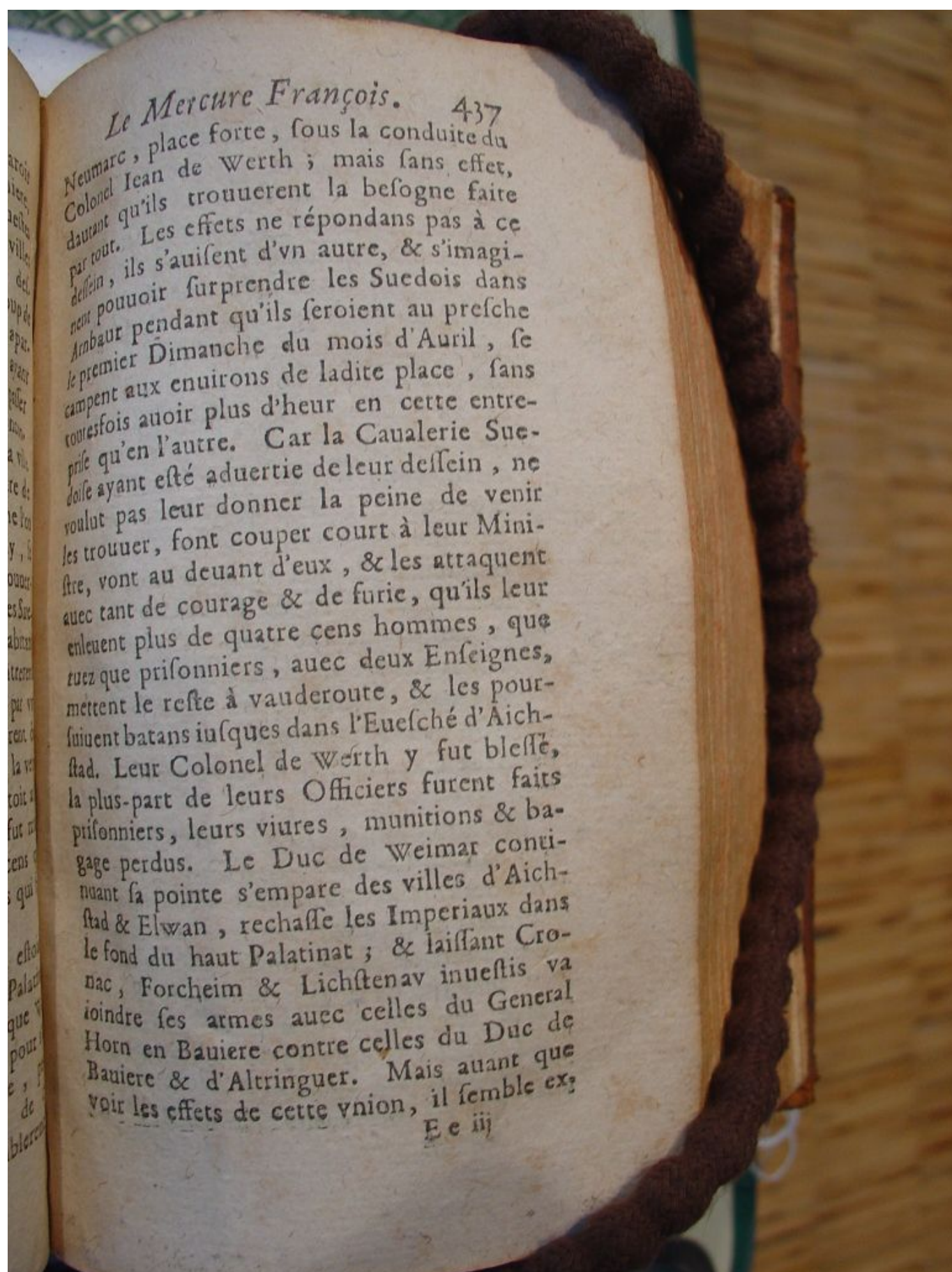
436 dudit General, ayant contraint les Bauarois à lacher pied, & à se retirer en Baviere, ledit Duc s'arresta à continuer ses conquestes dans le haut Palatinat, assiegeant les villes de Heriden, Arnbaur, Eschembach, desquelles il se rendit maistre sans beaucoup de difficulté. Il est vray que Hereiden qui appartenoit à l'Euesque d'Aichstad, luy ayant refusé l'entrée, il la força, faisant passer par le fil de l'espee tout ce qui se rencontra en defense. Cela fut cause que la ville d'Eschembach appartenant au Maistre de l'Ordre Teutonique, aprenant, comme l'on dit, à estre sage aux depens d'autrui, se redima d'un pareil traitement par l'ouverture de ses portes. Pour Arnbaur, les Suedois repousserent si viuement les habitants qui auoient fait vne sortie, qu'ils entrerent peste-messe avec eux dans la ville par vn trou qui estoit en vne tour, se saisirent de la place & s'en rendirent maistres à la veüe de l'armée Bauarienne qui combattoit aux portes avec les Suedois, laquelle fut mise en deroute, avec perte de trois cens qui furent tuez, & de douze Cornetes qui furent gaignez par les Suedois.

Desaite des Imperiaux & Bauarois par le Duc de Vaimar. Les Imperiaux & Bauarois qui estoient en garnison dans les villes du haut Palatinat, estans renforcez par les troupes que Walstein y auoit enuoyées de Boheme pour s'asseurer du passage de Ratisbonne, pensoient bien empescher la prise de ces places. Pour cet effet ils s'assemblerent à

1633_1024.jpg



1633_0437.jpg



1633_1025.jpg

Le Mercure François. 1025

S. André a représenté, Que l'Eglise de Bordeaux se presentoit au tribunal de la Iustice, pour luy faire plainte de l'excès commis le iour d'hier en la personne de son Archeuesque, & la supplioit avec toute l'humilité qui se pouuoit d'y apporter par sa prudence les remedes qu'elle iugera les plus cōuenables, afin qu'ils puissent exercer leurs charges, celebrer le seruice diuin & administrer les Sacrements.

Et peu apres les Chanoines de l'Eglise Collegiale de S. Sernin lez Bordeaux estans entrez dans la Châbre du Conseil, auroient fait la mesme plainte & supplication, & requis d'estre mis sous la sauuegarde de la Cour. A quoy auroit esté respōdu aux vns & aux autres par le sieur Presidēt Daphis, que la Cour estoit assemblée pour deliberer sur ce mauuais rencontre, & qu'elle feroit tout ce qui se pourroit.

Et dit sur ces deliberations, La Cour a arresté, qu'afin d'auertir le Roy de ce qui se passa hier aux rencontres desdits sieurs Duc d'Espèrnon & Archeuesque de Bordeaux, il sera procedé dans la Chambre du Conseil à l'audition des tesmoins, qui serōt presentez par le Procureur General du Roy, ayans veu l'action, & que cependant ledit sieur Archeuesque sera prié de leuer l'interdict. En outre a esté arresté que les Ecclesiastiques de ceste Ville sont mis sous la protection & sauuegarde du Roy & de la Cour, avec deffences de leur meffaire ny mesdire, aux peines

Vu u iij

1633_0438.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan